

***Des forêts sainement aménagées :  
une nécessité afin de créer de la richesse  
pour l'industrie de la deuxième transformation du bois***

Mémoire de  
PÔLE Québec Chaudière-Appalaches



***Des forêts sainement aménagées :  
une nécessité afin de créer de la richesse  
pour l'industrie de la deuxième transformation du bois***

Mémoire de  
PÔLE Québec Chaudière-Appalaches

Présenté à la

**Commission d'étude  
sur la gestion  
de la forêt publique québécoise**

Juillet 2004

La mission de **PÔLE Québec Chaudière-Appalaches** consiste à catalyser les efforts de développement économique dans des secteurs d'activité ciblés afin que la zone économique Québec Chaudière-Appalaches atteigne une position compétitive sur la scène internationale et, ainsi, en accroître la richesse collective.

**Partenaire du Bureau de la Capitale-Nationale, de Développement économique Canada et de la Ville de Québec.**

## Table des matières

1- Entrée en matière .....	4
1.1 PÔLE QCA : Sa mission, son rôle.....	4
1.2 Lien entre PÔLE QCA et la Commission d'étude.....	4
2. La deuxième transformation du bois : une industrie en pleine évolution.....	5
2.1 L'importance stratégique de la deuxième transformation du bois sur le territoire de Québec Chaudière-Appalaches. ....	6
2.2 La deuxième transformation du bois intimement liée à la première transformation. ....	7
3. Facteurs de réussite liés à la deuxième transformation du bois.....	8
3.1 Plan économique .....	8
3.2 Plan forestier .....	9
4. Recommandations .....	9
4.1 Développement durable et gestion intégrée des ressources forestières.....	9
4.2 Connaissance du capital forestier .....	10
4.3 Planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier.....	11
4.4 Cadre et mode de gestion des forêts.....	11
5. Conclusion .....	12

# 1- Entrée en matière

## 1.1 PÔLE QCA : Sa mission, son rôle

**PÔLE Québec Chaudière-Appalaches** (PÔLE QCA) est un organisme qui a pour mission de catalyser les efforts de développement économique dans des secteurs d'activité ciblés afin que la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches (ZONE QCA) atteigne une position compétitive sur la scène internationale et, ainsi, en accroître la richesse collective.

PÔLE QCA vise, par ses actions et par la mise en place de plans stratégiques régionaux, le développement d'une nouvelle force économique pour la ZONE QCA. PÔLE QCA vise le développement des secteurs ciblés que sont :

- les Sciences de la vie, la Santé et la Nutrition;
- les Technologies appliquées;
- les Matériaux transformés (filère Plastiques et matériaux composites ainsi que filière **Deuxième transformation du bois**).

Ce faisant, PÔLE QCA maximise le potentiel de croissance dans les secteurs où la ZONE QCA possède des avantages concurrentiels importants tant sur le plan national qu'international. De plus, mentionnons que l'augmentation de la compétitivité des entreprises s'appuie sur l'arrimage des besoins réels des entreprises avec ceux des marchés dans lesquels elles évoluent. Afin de comprendre cette dynamique, PÔLE QCA s'est doté d'un conseil d'administration dont la majorité des administrateurs proviennent de l'industrie privée.

## 1.2 Lien entre PÔLE QCA et la Commission d'étude

Étant un acteur important dans le développement économique de la ZONE QCA, PÔLE QCA désire faire part à la Commission de ses réflexions, de ses suggestions et de ses recommandations qui font un lien entre le mandat de la Commission et tout ce qui découle de la notion d'aménagement forestier intégré en lien avec **l'aspect socio-économique** découlant de la deuxième transformation du bois. Notre objectif consiste à proposer des avenues qui contribueront à stimuler le développement des industries actives dans la deuxième transformation du bois de la ZONE QCA.

Mentionnons que la *Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques* a été créée par le gouvernement du Québec suite aux inquiétudes manifestées publiquement par différents groupes et individus sur la gestion des forêts publiques québécoises.

En effet, dans son mandat, la Commission doit *examiner d'une part les dimensions économiques, environnementales, fauniques, sociales et régionales, d'autre part les aspects de régénération, pérennité, biodiversité, aménagement et développement durables touchant la protection et la mise en valeur du milieu forestier et de ses ressources.*

Elle doit recommander *toute modification jugée requise pour assurer la meilleure gestion possible des forêts du domaine de l'État et de leurs ressources quant aux éléments susmentionnés, en prenant en considération l'ensemble des éléments fauniques, socio-économiques et environnementaux pertinents, en vue de doter le Québec d'une approche améliorée d'aménagement durable du milieu forestier.*

Cet exercice démocratique est important et constitue une occasion privilégiée pour analyser non seulement les politiques et les outils de gestion des forêts publiques, mais aussi pour identifier une approche permettant de concilier environnement et économie.

PÔLE QCA est d'avis que les forêts publiques constituent une richesse collective sur les plans **économique**, social, environnemental, récréatif, faunique. Il est donc impératif que les politiques et les outils de gestion du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP) du Québec intègrent notamment l'impact économique de l'industrie de la deuxième transformation tout en permettant le respect de la biodiversité des forêts.

Les recommandations doivent donc prendre en considération **les aspects socio-économiques** car il est certain que les travaux de la Commission auront un impact sur le devenir du secteur forestier dans son ensemble et, de façon particulière, sur la deuxième transformation du bois.

## **2. La deuxième transformation du bois : une industrie en pleine évolution**

Pour les besoins de compréhension du secteur analysé, il importe de bien présenter les chiffres qui caractérisent l'industrie de la deuxième transformation du bois.

Ce secteur se distingue par deux grandes familles de produits : les bois d'apparence et les bois structuraux. Les bois d'apparence sont généralement fabriqués à partir de sciage de feuillus durs. Les bois structuraux sont généralement fabriqués à partir du sciage des essences sapin, épinette, pin gris et mélèze (SEPM).

Cette industrie se distingue aussi par un large éventail de catégories d'entreprises qui permettent d'offrir tout ce qu'il faut pour bâtir une infrastructure en bois, la meubler en bois, voir à son aspect décoration intérieure et extérieure ainsi qu'à sa rénovation. Les types d'entreprises oeuvrant dans les catégories suivantes font partie de la filière :

- armoires (cuisine, salle de bain etc.);
- planchers en bois;
- meubles en bois;
- portes et fenêtres en bois;
- cercueils, urnes;
- composantes de bois, moulures;

- structures préfabriquées (ferme de toit, poutrelles, murs usinés etc.);
- bois d'ingénierie (jointé, lamellé-collé etc.);
- palettes de manutention en bois et caissons;
- clôtures, patios, treillis, etc.;
- autres produits en bois.
- Équipementiers au service de l'industrie

PÔLE QCA entend catalyser les efforts afin que la ZONE QCA devienne un leader au Canada en matière d'innovation dans le secteur de la deuxième transformation du bois, tant pour la technologie et la production que pour la commercialisation à l'échelle nord-américaine. PÔLE QCA a rencontré plusieurs entreprises pour bien cerner leurs préoccupations afin de réaliser un plan stratégique filière Deuxième transformation.

### ***2.1 L'importance stratégique de la deuxième transformation du bois sur le territoire de Québec Chaudière-Appalaches.***

Il est essentiel pour la Commission de bien saisir la réalité de la deuxième transformation du bois et d'avoir en tête l'importance de cette industrie dans la zone économique QCA.

La filière Deuxième transformation du bois comprend une masse importante de près de 300 entreprises, majoritairement de PME, qui emploient près de 8000 personnes. Le tissu industriel est très diversifié dans la ZONE QCA. De plus, il existe une concentration importante de centres de recherche et de centres de formation, dont une université très engagée en deuxième transformation du bois, en production et en commercialisation. Le taux de croissance du chiffre d'affaires des industries en deuxième transformation prévu pour les prochaines années est de 10 % dans la ZONE QCA.

Le chiffre d'affaires se situe à 1,4 milliards de dollars, soit 1 % de la part de marché de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'une des plus importantes filières de la ZONE QCA. Précisons que la ZONE QCA est première au Québec en termes de nombre d'entreprises (plus de 20 %) et d'emplois (près de 22 %).

#### **Comparaison interrégionale (deuxième transformation du bois) :**

<b>Produits du bois / papier / meubles</b> (Source : ISQ 1999)	<b>Établissements</b>	<b>%</b>	<b>Employés à la production</b>	<b>%</b>
ZONE QCA	280	20,4 %	14 920	21,9 %
Reste du Québec	1094	79,6 %	53 223	78,1 %
<b>Total</b>	<b>1374</b>	<b>100,0 %</b>	<b>68 143</b>	<b>100,0 %</b>

La propriété du territoire forestier est aussi intéressante à analyser et on y constate que les forêts publiques et privées ont des superficies comparables.

**Total ZONE QCA :**

Forêt privée :	15 468 km <sup>2</sup>
Forêt publique :	13 961 km <sup>2</sup>
Territoire fédéral :	610 km <sup>2</sup>
Total Forêt :	30 039 km <sup>2</sup>

(Source : PÔLE QCA, 2003)

De plus, pour bien situer son importance, il est intéressant de préciser qu'au Québec, en 2003, la deuxième transformation du bois (i.e. l'industrie des produits du bois uniquement) employait 41 500 personnes. Il s'agit d'une hausse d'environ 15 500 emplois soit 58 % en 10 ans, alors qu'il y avait quelque 26 000 emplois en 1994. Les emplois ont donc augmenté au cours de cette période.

Pendant ce temps, la première transformation du bois (i.e. l'exploitation forestière) employait 17 500 personnes. Il s'agit d'une baisse d'environ 3 500 emplois soit 17 % en 10 ans, car qu'il y avait près de 21 000 emplois en 1994.

De plus, la valeur des exportations pour la première et deuxième transformation du bois était à égalité en 2003 et il est à prévoir que les exportations des produits de la deuxième transformation seront toutes aussi importantes en 2004 et au cours des années avenir.

On peut donc conclure que les efforts du MRNFP, en collaboration avec d'autres partenaires (Forintek, Université Laval, etc.), pour mettre en valeur la deuxième transformation du bois ont été une bonne stratégie car des effets positifs se font sentir.

## ***2.2 La deuxième transformation du bois intimement liée à la première transformation.***

Nous croyons que toute décision affectant les approvisionnements de l'industrie de la première transformation aura des répercussions directes sur les approvisionnements de la deuxième transformation et conséquemment, sur sa stabilité économique.

En effet, l'industrie de la première transformation se voit octroyer des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en sapin, épinette, pin gris et mélèze (SEPM) et dans d'autres essences représentant des volumes de bois importants. Elle est par le fait même responsable de la récolte de toutes les essences retrouvées en forêt. L'essor de l'industrie de la deuxième transformation est donc intimement lié à cette industrie pour une grande partie de ses approvisionnements en SEPM et en autres essences.

Pour illustrer cet état de fait, mentionnons qu'un rapport publié par le MRNFP, intitulé *La consommation de sciages de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes par l'industrie de la deuxième et troisième transformation du bois*, précise que le Québec produit environ 7 milliards de pmp/an de sciages provenant de SEPM. Sur cette quantité, il est estimé que 2 milliards de PMP sont utilisés par l'industrie de la

deuxième transformation, ce qui représente 30 % de la production québécoise de sciage.

Si l'on fait abstraction du secteur des remanufacturiers qui peut causer un double comptage, le résultat obtenu est estimé à près de 20 %.

### **3. Facteurs de réussite liés à la deuxième transformation du bois**

La croissance économique des entreprises de la filière Deuxième transformation du bois repose sur plusieurs conditions de succès, tant au plan économique qu'au plan forestier.

#### ***3.1 Plan économique***

- Avoir accès à une main-d'œuvre spécialisée qui s'adapte aux nouveaux équipements et aux procédés de transformation continuellement en évolution. Plusieurs employés saisonniers de première transformation bifurquent vers la deuxième transformation car plusieurs emplois y sont disponibles et les conditions de travail y sont très bonnes. Cette tendance devrait se poursuivre dans l'avenir.
- Nos entreprises sont affectées par les marchés mondiaux de plus en plus exigeants en terme de normes de qualité, de livraison à temps et de bas prix. L'aménagement des forêts doit donc permettre de répondre à ces besoins économiques en offrant une matière première de qualité dont le coût est toujours à un prix concurrentiel.
- Favoriser les efforts de recherche pour améliorer la chaîne logistique de production (de l'arbre aux clients finaux) pour une plus grande rentabilité économique.
- Favoriser la commercialisation dans différents pays afin de se protéger des variations du taux de change par rapport à la devise américaine. Il faut continuer de comparer nos pratiques de gestion forestière en effectuant du benchmarking auprès de d'autres pays dont le rendement des forêts est enviable.
- Maximiser les retombées économiques de l'exploitation forestière en consolidant à la fois les entreprises de première et deuxième transformations du bois.
- Avoir accès à des fabricants d'équipements d'envergure de classe mondiale afin de se doter d'équipements de transformation à la fine pointe de la technologie, accessibles dans la région et qui répondent aux caractéristiques



des essences forestières retrouvées dans nos forêts du Québec. Cette mécanisation est nécessaire afin d'augmenter la productivité, la récupération, la stabilité de la qualité et compenser pour le manque de main-d'œuvre et maximiser les retombées économiques.

### **3.2 Plan forestier**

- Avoir une variété d'essences disponibles via un aménagement forestier intégré afin de pouvoir offrir un large éventail de produits finis avantageux sur le plan économique. Il y a les essences pour les bois structuraux (SEPM) mais également les diverses essences qui font partie intégrante de la biodiversité. Celles-ci étant nécessaires pour fabriquer de façon rentable les produits issus de la deuxième transformation du bois.
- Connaître, pour chaque essence, les volumes qui sont alloués et qui sont disponibles par région, de manière à planifier les sources d'approvisionnement. Bien que les volumes en feuillus durs soient moins élevés, l'aménagement doit tenir compte des besoins de ces essences pour la grande diversité de produits et les emplois de qualité que ces industries génèrent.
- Instaurer une certaine fiabilité d'approvisionnement de la matière ligneuse pour la deuxième transformation auprès de la première transformation.
- La qualité de la fibre générée par un bon aménagement qui permet une bonne croissance annuelle avec des absences de défauts et de maladie est importante pour certains segments de l'industrie de deuxième transformation, d'où la nécessité d'avoir des forêts de meilleures venues pour assurer des retombées économiques.
- Un besoin de récupération de l'ensemble de la matière première disponible lors de l'exploitation forestière pour une utilisation optimale de la ressource.

## **4. Recommandations**

Suite à l'analyse et à la réflexion exécutée dans le contexte de la Commission, PÔLE QCA, en lien avec sa mission de catalyser les efforts de développement économique, juge essentiel de proposer certaines recommandations selon les grands thèmes identifiés dans le document de consultation de la Commission.

### **4.1 Développement durable et gestion intégrée des ressources forestières**

#### **Recommandation 1**

PÔLE QCA recommande que toutes décisions affectant les approvisionnements de l'industrie de la première transformation qui auront nécessairement des répercussions directes sur les approvisionnements de la deuxième

transformation, soient évaluées afin de tenir en compte globalement du potentiel de création de richesse et de l'impact au niveau de l'environnement concurrentiel international.

### ***Recommandation 2***

PÔLE QCA recommande de considérer les entreprises de la deuxième transformation, intimement liées à la première transformation du bois, dans les comités consultatifs, les forums ou les tables de concertation en région afin de les traiter également comme des utilisateurs de la forêt puisqu'ils sont, dans bien des cas, les clients finaux ayant des conséquences économiques importantes. Cette recommandation permettra de favoriser le maillage entre le personnel de l'aménagement forestier, la première et deuxième transformation du bois.

### ***Recommandation 3***

PÔLE QCA recommande d'appuyer les démarches entreprises en matière de certification des produits en ayant une chaîne de traçabilité et éventuellement un logo de cette certification. Cette certification devient requise puisque les clients des entreprises de deuxième transformation du bois commencent à demander la preuve que le bois provient d'une source légale et que les forêts sont aménagées d'une manière durable. Cette certification donnera à l'industrie de la deuxième transformation du bois un avantage concurrentiel et une longueur d'avance face à certains compétiteurs mondiaux ne pouvant prouver la provenance de leurs sources d'approvisionnements.

### ***Recommandation 4***

PÔLE QCA recommande de viser une utilisation optimale de la ressource ligneuse de manière à récolter l'ensemble des arbres faisant partie d'une prescription, y compris de qualité pâte. Il est déplorable qu'en raison de considérations économiques (coûts d'opérations et de transport supérieurs à la valeur du bois), des volumes feuillus durs de basse qualité soient abattus pour l'aménagement forestier mais parfois abandonnés en forêt. Le MRNFP devrait mettre en place une stratégie pour favoriser de façon pratique et économiquement viable l'utilisation de cette ressource ligneuse, et ainsi contribuer à maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions. Le Nouveau-Brunswick a d'ailleurs donné cette responsabilité aux industriels. Ces derniers ont l'exigence d'utiliser l'ensemble des produits abattus.

## ***4.2 Connaissance du capital forestier***

### ***Recommandation 5***

PÔLE QCA recommande que le MRNFP mette en place une stratégie de restauration de la forêt feuillue et mélangée de manière à tenir compte de la diversité des essences requises par les utilisateurs de la deuxième transformation du bois.

### **4.3 Planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier**

#### **Recommandation 6**

PÔLE QCA recommande de favoriser plus énergiquement l'aménagement des peuplements à fort potentiel économique (feuillus nobles et autres) destinés à l'industrie de la deuxième transformation du bois en intensifiant l'aménagement dans les territoires productifs.

#### **Recommandation 7**

PÔLE QCA recommande de favoriser les démarches d'innovation technologique pouvant améliorer la productivité dans l'aménagement et la récolte de la forêt au bénéfice de la deuxième transformation du bois.

### **4.4 Cadre et mode de gestion des forêts**

#### **Recommandation 8**

PÔLE QCA recommande de faire connaître par un moyen facile d'accès (ex. : Internet) les disponibilités des essences par région ainsi que les usines à qui les volumes sont attribués. Le but de cette recommandation vise à améliorer la chaîne logistique en favorisant des échanges locaux. Une étude réalisée par le MNRFP révèle que, dans le cas des feuillus durs, seulement 6,2 % des volumes trouvent preneurs dans la région administrative où se trouve l'usine et ce, même si les coûts de transport sont élevés.

#### **Recommandation 9**

PÔLE QCA recommande, dans le cas où il y a moyen d'ajustement de la possibilité forestière pouvant affecter les attributions de volume de bois, de tenir compte des entreprises qui sont intégrées avec des entreprises de deuxième transformation du bois. Une étude du MNRFP révèle que 46 % de la production québécoise sortirait du Québec sans autre transformation et pourtant les usines de deuxième transformation recherchent des sources d'approvisionnement.

#### **Recommandation 10**

PÔLE QCA recommande que les orientations des travaux d'aménagement forestiers et les résultats qui en découlent soient divulgués aux entreprises de deuxième transformation. Cette information permettra à ces dernières d'en tenir compte dans leur stratégie d'approvisionnement et de commercialisation et de pouvoir en arriver à la conclusion d'ententes avec leurs fournisseurs. De cette façon, on permettra une utilisation maximale du potentiel économique de la matière ligneuse.

#### **Recommandation 11**

PÔLE QCA recommande de tenir compte des essences requises pour la fabrication des produits destinés au marché lors de ces travaux d'aménagement forestier.

## 5. Conclusion

Les travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise sont importants et répondent à une inquiétude manifestée par le grand public depuis près d'une dizaine d'années.

Il est certain que la Commission aura un rôle déterminant sur le devenir de la foresterie québécoise, et de façon encore plus marquée, sur la capacité du Québec à capitaliser sur ses ressources forestières pour maximiser la richesse collective de la population au cours des années avenir.

PÔLE QCA est sensible à cette situation car une partie importante de sa clientèle visée est l'industrie de la deuxième transformation du bois. On doit concilier environnement et économie et la Commission doit bien s'assurer que ses recommandations permettront un aménagement intégré des ressources de la forêt tout en ne fragilisant pas l'industrie du bois qui demeure essentielle à l'équilibre économique des régions. N'oublions pas que la deuxième transformation du bois est en plein essor, notamment dans la ZONE QCA et est appelée à exercer un rôle socio-économique insoupçonné suite aux défis que doit affronter l'industrie de la première transformation.

Il est aussi à souhaiter que suite aux travaux de la Commission, les divergences d'opinion exprimées par les diverses souches de notre société québécoise quant à la gestion des forêts du Québec seront chose du passé. Dans un contexte de mondialisation auquel notre industrie est confrontée, nos compétiteurs utilisent ces différents pour discréditer nos compétences et nos attitudes de gestionnaire auprès des clients. Nos véritables adversaires ne sont pas au Québec mais à l'extérieur de nos frontières et il faut y déceler les opportunités.

PÔLE QCA est heureux d'avoir pu collaborer aux travaux de la Commission et vous remercie de l'occasion offerte de participer à bâtir une foresterie ayant une vision décloisonnée permettant de maximiser notre richesse tout en préservant notre patrimoine collectif.